



C'est quoi
une image libre de droit ?



Une image libre de droit
est une image dont l'auteur a autorisé
l'utilisation de son image
aux autres internautes.
Il peut également restreindre
le droit d'usage
et d'utilisation de ces images.

Par exemple, un auteur peut définir
l'utilisation d'une image libre de droit
que dans un cadre éducatif.

→ AVEC DES MOTEURS DE RECHERCHE

1/ Google

Par défaut ce moteur de recherche affiche les images sans filtrer les images avec autorisation d'utilisation. Il faut paramétrer le moteur pour que l'on puisse obtenir des images libres de droit d'usage ou de distribution
Pour cela après avoir lancé votre recherche/aller dans la rubrique images/puis outils/Droit d'usage/sélectionnez Licences Creative Commons

<https://www.google.fr>

2/ Qwant

Moteur de recherche performant en terme de sélection d'images libres de droit. Intéressant car il ne trace pas vos recherches comme Google et donc vous évite tout spam...

Pour cela après avoir lancé votre recherche/aller dans la rubrique images/puis sélectionnez Toute licence/ Domaine public ou reproduction et partage sans but commercial

<https://www.qwant.com/>

→ AVEC DES BANQUES D'IMAGES GRATUITES (les plus connues)

1/ Pixabay

Pixabay est une communauté dynamique de créatifs, partageant des images et des vidéos libres de droit. Tous les contenus sont diffusés sous licence Creative Commons CC0, ce qui les rend sûres à utiliser sans demander l'autorisation ou donner du crédit à l'artiste - même à des fins commerciales. Création d'un compte pour télécharger facilement les images et pour avoir accès aux différents formats.

<https://pixabay.com/fr/>

2/ Wikimedia commons

Portail d'images de wikipedia, toutes les images sont en licence Creative Commons (ce qui veut dire que les auteurs des publications d'images ont donné leurs accords pour qu'elles soient utilisées dans un cadre éducatif, ou à but non commercial.)

https://commons.wikimedia.org/wiki/Main_Page

ⓘ Même si vous avez le droit d'utiliser ces images, vous DEVEZ les citer comme source d'informations !

« -Et quand je **cherche des œuvres d'artistes** pour un travail demandé par le professeur et que l'on ne trouve pas d'images libres de droit, comment je dois faire ? »

Au titre de « l'exception pédagogique », et dans le cadre d'un travail demandé par l'enseignant et soumis à son évaluation, vous pouvez utiliser des images de reproduction d'œuvres d'art, et en citant toujours l'auteur.